# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour.

#### 2014-12-R4806 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

# 2014-12-R4807 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

#### **ORDRE DU JOUR**

| 0.1 | Ouverture de la séance                                  |
|-----|---|
| 0.2 | Adoption de l'ordre du jour                             |
| 0.3 | Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 3  |
|     | novembre 2014   |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 24 |
|     | novembre 2014   |
| 0.5 | Période de questions                                    |

# Transport

| 300.1 | Rapport de l'inspecteur municipal          |
|-------|--|
| 300.2 | Travaux rue Marianne - Chemin Montcerf     |
| 300.3 | Engagement pour manœuvre municipal         |
| 300.4 | Contrat ouverture chemin d'hiver 2015-2016 |
| 300.5 | Pancarte arrêt – rue Masebo                |

## Administration générale

| Ville de Gracefield - Clinique Médicale - Demande         |
|---|
| participation financière                                  |
| Mun. Grand-Remous – Clinique santé – Demande              |
| participation financière                                  |
| Mun. Grand-Remous – Projet de loi du Ministre de la santé |
| Mun. De Low – Demande appui pour chasseur Parc linéaire   |
| Mun. La Pêche – Demande appui reconnaissance du travail   |
| invisible   |
| Opération Nez-Rouge – Demande de don                      |
| Complicité emploi – Les bourses de la relève              |
| Report adoption du budget – Janvier 2015                  |
| Informations sur budget MRC                               |
|   |

#### Conseil municipal

- 110.1 Calendrier séance ordinaire du conseil pour 2015
- 110.2 Adoption règlement 2014-021 Adhésion régime de retraite des élus

#### Gestion financière et administrative

- Présentation des comptes dus au 30 novembre 2014 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2014
- 130.3 Présentation des salaires payés par dépôt direct

#### Sécurité publique

- 200.1 Municipalité Montcerf Point d'eau chemin Montcerf
- 200.2 Mun. de Messines Formation pompiers Demande appui
- 200.3 Fin des visites pour avertisseurs de fumée

#### **Environnement**

- 400.1 Protection de l'eau Adhésion regroupement
- 400.2 Demande Morcellement Ferme R. Lapointe

#### Aménagement et urbanisme

600.1 Informations – Schéma d'aménagement

#### Loisirs, culture et bibliothèque

- Noël des enfants Mercredi le 3 décembre 2014 à 18 heures
- 700.2 Souper de Noël de la municipalité Vendredi le 19 décembre

# Correspondance officielle reçues

800.1

Varia

#### Période de questions et parole au public

Levée de la séance

Adoptée.

#### 2014-12-R4808 Adoption du procès-verbal - séance du 3 novembre

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

# <u>2014-12-R4809</u> <u>Adoption du procès-verbal – séance du 24 novembre</u>

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2014 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

#### **ANNOTATION NO: 1**

M. Rock Mayrand est venu expliquer aux membres du conseil qu'il devrait recevoir une décision de leur compagnie d'assurance au plus tard le 15 décembre prochain. Le site du Motel Algonquin devrait être nettoyé après cette date.

## 2014-12-R810 Travaux de voiries chemins municipaux

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux sur la rue Marianne avant le prochain printemps sinon la municipalité risque d'avoir de plus gros problèmes ce printemps;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à mettre du concassé suite à un gel et un dégel au mois de novembre;

ATTENDU QUE le montant estimé pour ces travaux est de plus ou moins 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à l'inspecteur municipal d'effectuer les travaux nécessaires sur la rue Marianne et que cette dépense soit prise à même le surplus accumulé.

Adoptée.

#### 2014-12-R4811 Pancartes d'arrêt sur la rue Masebo

ATTENDU QUE depuis plusieurs années des pancartes d'arrêt ont été installé sur la rue Masebo afin de ralentir le trafic:

ATTENDU QUE depuis quelques semaines une des pancartes a été enlevé sans que la municipalité sache par qui;

ATTENDU QUE quelques citoyens ont demandé de la remettre pendant que d'autres demandent de les enlever;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu d'enlever ces pancartes d'arrêt sur la rue Masebo.

M. le maire Neil Gagnon demande le vote sur cette résolution.

4 conseillers votent pour

2 conseillers votent contre

La présente résolution est adoptée.

Adoptée.

## 2014-12-R4812 Engagement subvention salariale

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une subvention salariale au Centre local d'emploi, pour les travaux sur la patinoire ainsi que pour aider l'inspecteur municipal dans divers travaux de voirie;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu plusieurs curriculum vitae pour ce poste, mais deux seulement résident da la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la candidature de M. Martin Cousineau pour un salaire de 13\$ de l'heure à raison de 35 heures semaines et ce pour une période de 26 semaines.

Adoptée.

## 2014-12-R4813 Services de santé dans notre région

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre de la municipalité de Grand-Remous concernant la refonte des pouvoirs des services de santé dans notre région qui placera les municipalités et la MRC au cœur de la nouvelle gouvernance ;

ATTENDU QUE suite à cette décision, il est nécessaire de préserver les instances décisionnelles locales et de reconnaître la situation particulière de l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité envoie une lettre au Ministre M. Pierre Moreau afin que le ministre de la Santé et des Services sociaux M. Gaétan Barrette apporte certains aménagements à son projet de loi et reconnaisse la situation particulière de la région de l'Outaouais.

Adoptée.

#### 2014-12-R4814 Reconnaissance du travail invisible

ATTENDU QUE le travail invisible se définit comme étant l'ensemble du travail accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne;

ATTENDU QUE l'apport du travail invisible, du rôle parental et du rôle de proche aidant dans la société est indéniable, essentiel pour le développement de nos sociétés et, trop souvent négligé;

ATTENDU QUE la dernière évaluation du travail invisible au Canada remonte à 1992;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité donne son appui à la Municipalité de La Pêche dans sa demande au gouvernement du Canada concernant la reconnaissance du travail invisible.

Adoptée.

## 2014-12-R4815 Don à Opération Nez-Rouge

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse un don à Opération Nez-Rouge au montant de 140.00\$ pris à même le budget discrétionnaire des membres du conseil municipal.

Adoptée.

#### 2014-12-R4816 Report d'adoption du budget en janvier 2015

ATTENDU QUE selon l'article 954 du code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit adopter leur budget au 31 décembre ;

ATTENDU QUE la directrice générale de la municipalité d'Egan-Sud devra subir une intervention chirurgicale et devra s'absenter pour le reste du mois de décembre et qu'elle est la seule employée administrative du bureau municipal;

ATTENDU QUE pour l'adoption du budget de 2015, la municipalité d'Egan-Sud se voit dans l'obligation de reporter l'adoption de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud adoptera son budget 2015 lors de la séance extraordinaire du mercredi 21 janvier 2015.

Adoptée.

#### 2014-12-R4817 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015.

Ces séances se tiendront le lundi ou mercredi et débuteront à 19 h :

Le lundi 12 janvier
Le lundi 2 février
Le lundi 2 mars
Le mercredi 5 août
Le lundi 2 mars
Le mercredi 2 septembre
Le mercredi 1er avril
Le lundi 5 octobre
Le mercredi 6 mai
Le lundi 2 novembre
Le mercredi 3 juin
Le lundi 7 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

## **2014-12-R4818** Adoption règlement 2014-021

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud adopte le règlement 2014-021 concernant l'adhésion de la municipalité au régime de retraite des élus municipaux.

Adoptée.

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-021 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent la participation du maire au régime de retraite des élus municipaux constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3);

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le conseiller M. Yvan St-Amour lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014;

ATTENDU QUE la directrice générale, de la municipalité a procédé à une lecture complète du présent règlement lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée et appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 2014-021; Ce dernier statue et ordonne :

#### Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement concernant l'adhésion de la municipalité d'Egan-Sud au régime de retraite des élus municipaux ».

#### Article 3 Adhésion

La municipalité adhère au régime de retraite des élus municipaux (RREM) constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.R.Q., c. R-9.3).

# **Article 4 Effet rétroactif**

Le présent règlement prendra effet le 1er janvier 2015.

#### Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

| Neil Gagnon | Mariette Rochon       |
|-------------|-----------------------|
| Maire       | Directrice Générale   |
|             | Secrétaire-trésorière |
| 0           | Directrice Générale   |

Adoptée.

## 2014-12-R4819 Adoption des comptes payés et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 30 novembre 2014 au montant de 22 940.97\$ Les comptes à payer au 30 novembre 2014 au montant de 57 512.54\$ Les salaires payés au 30 novembre 2014 au montant de 6 488.07\$

Adoptée.

# <u>2014-12-R4820</u> <u>Appui à la municipalité de Messines – Formation pompiers</u>

CONSIDÉRANT QUE la majorité des candidats qui s'inscrivent au poste de pompiers auprès des brigades incendie des municipalités de notre MRC sont des travailleurs saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE leur disponibilité pour suivre des formations en période estivale sont plutôt limitée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités doivent former de nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines demande que les formations se déroulent à des dates tenant compte de la disponibilité des candidats pompiers;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie la municipalité de Messines dans sa demande au comité de Sécurité incendie de la MRC afin du'il adopte une politique sur les dates de formation en tenant compte de la disponibilité des candidats pompiers.

Adoptée.

# <u>2014-12-R4821</u> <u>Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Morcellement lots 2 983 353 et 2 983 368</u>

ATTENDU QUE la demande d'autorisation a pour but de permettre le morcellement des terrains de M. Michel Lapointe, constituée par les lots 2 983 353 et 2 983 368 sur les rangs 3 et 4 ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite pouvoir vendre le lot 2 983 353 à la Ferme R. Lapointe et Fils inc. afin que celle-ci puisse augmenter leurs superficies en culture et par le fait même, augmenter leur capacité d'épandage de fumier sur ces dites superficies et qui permettrait aussi de remettre cette terre adéquatement en production ;

ATTENDU QUE les acquéreurs font déjà la production laitière quota 53kg et 60ha en culture de foin et qu'à chaque année, leur entreprise doit acheter du foin et de l'ensilage pour combler leurs besoins ;

ATTENDU QUE l'autorisation du morcellement des terrains de M. Michel Lapointe n'aurait pas d'incidences sur le milieu agricole environnant, étant donné que le projet n'implique pas une utilisation à des fins autres que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'unique objectif du projet est de permettre la vente du lot 2 983 353 à la Ferme R. Lapointe et fils inc. afin de permettre de remettre cette terre adéquatement en production car éventuellement celleci risquerait de devenir en friche;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet n'est possible que si les propriétaires obtiennent l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de morcellement pour le projet tel que déposé pour les lots 2 983 353 et 2 983 368.

Adoptée.

#### **ANNOTATION NO: 2**

Note au procès-verbal à l'effet que M. le maire Neil Gagnon ainsi que le conseiller M. Patrick Feeny donne des explications aux membres du conseil suite aux rencontres avec la MRC concernant le prochain schéma d'aménagement.

## **ANNOTATION NO: 3**

Note au procès-verbal à l'effet que tous les membres du conseil municipal d'Egan-Sud ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires à la Directrice générale.

## 2014-12-R4822 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20h45.

|                | Adoptée.                                     |
|----------------|--|
| M. Neil Gagnon | Mme Mariette Rochon                          |
| Maire          | Directrice générale<br>Secrétaire-trésorière |